



## Harcèlement argc/dso-capital

Par **ChantalMarseille**, le **03/01/2018** à **16:53**

Bonjour,

j'ai reçu les 28 et 29 novembre 2017 ainsi que le 29 décembre 2017 3 mails de la sté de recouvrement argc/dso capital, les 2 premiers avec en objet :Notification cession de créance, le 3e : Mise en demeure.

Voici le texte des premiers :

1)le 28 novembre 2017  
de argc@dso-capital.com  
à

- Madame CHANTAL mon nom,

La société Banque Populaire Provencale et Corse nous a cédé votre dossier pour la somme de 501,00 € à la date du 23/12/2015 . Nous sommes donc votre seul interlocuteur.

Afin de trouver rapidement une issue favorable à votre dossier, nous attendons votre appel au 01.77.45.87.00. Notre équipe de recouvrement amiable est joignable du du Lundi au Vendredi de 8H00 à 19H30.

Vous pouvez aussi procéder au règlement du solde de votre dossier sur notre site de paiement sécurisé [www.dso-cb.com](http://www.dso-cb.com) avec vos identifiant XXXXXXXXXX et mot de passe XXXX  
Votre gestionnaire Madame, Monsieur, GOURDOU, 0180495306.

Cordialement,  
DSO CAPITAL  
[www.dso-interactive.com](http://www.dso-interactive.com)

2)le 29 novembre 2017  
de argc@dso-capital.com  
à

- Madame mon nom,

Nous vous informons qu'en date du 23/12/2015, la société Banque Populaire Provencale et Corse a cédé à notre Société DSO CAPITAL la créance qu'elle détenait à votre encontre. Nous sommes donc votre seul interlocuteur.

A ce jour, votre créance s'élève à la somme de 501.

Afin de trouver rapidement une issue favorable à votre dossier et de convenir d'un plan de règlement, nous attendons votre appel au 01.77.45.87.00. Notre équipe de recouvrement amiable est joignable du lundi au vendredi de 8H à 19H30.

Vous pouvez aussi procéder au règlement du solde de votre dossier sur notre site de paiement sécurisé [www.dso-cb.com](http://www.dso-cb.com) avec votre identifiant XXXXXXXXXX et mot de passe XXXX.

Votre gestionnaire Madame, Monsieur, GOURDOU, 0180495306 .

Cordialement,  
DSO CAPITAL  
[dso-group.com](http://dso-group.com)

Vocie le texte du dernier :

3) le 29 décembre 2017  
de [argc@dso-capital.com](mailto:argc@dso-capital.com)

à

- Madame mon nom,

Nous sommes au regret de constater que malgré nos différentes relances sur votre dossier BPPC-76243, vous n'avez pas trouvé opportun de nous contacter pour prendre un accord de paiement.

Dans ces circonstances, nous vous mettons en demeure de régler la somme de 501 dans les 8 jours qui suivent la réception du présent courriel.

Nous vous rappelons que l'absence d'accord de règlement sur votre dossier entraîne le paiement en une seule fois de votre dette.

Nous vous invitons à prendre contact au plus vite avec votre gestionnaire au 0180495306 afin de trouver une solution amiable.

Vous pouvez aussi procéder au règlement du solde de votre dossier sur notre site de paiement sécurisé [dso-cb.com](http://dso-cb.com) avec votre identifiant XXXXXXXXXX et mot de passe XXXX.

Cordialement,  
DSO CAPITAL  
[dso-group.com](http://dso-group.com)

Auquel j'ai répondu :

4) le 29 décembre 2017  
de Madame mon nom

à

- [argc@dso-capital.com](mailto:argc@dso-capital.com)

Bonjour,

Veillez m'envoyer par retour de mail toutes preuves en votre possession de la dite-dette (lettre de créance, jugement rendu, titre exécutoire, cession de dette, etc...).

Réponse reçue aujourd'hui :

5) le 03 janvier 2018  
de Sonia Gourdou

à

- Madame mon nom,

Suite à la réception de votre email.

Nous ne disposons pas de titre exécutoire sur votre dossier, cependant conformément à la

jurisprudence rendue par le juge de proximité de Rouen en date du 25/04/13 :  
C'est dans le cadre d'une procédure de recouvrement amiable que nous vous avons contacté.

Nous vous rappelons que seul le paiement de la dette entraînera son extinction.

Par conséquent, nous continuons le processus de recouvrement dans le cadre fixé par la loi.

Vous pouvez nous contacter directement au 01 80 49 53 06.

Cordialement,

www.dsogroup.com

Sonia GOURDOU

Département Recouvrement Amiable

Ligne Directe : 01 80 49 53 06

Standard : 01 77 45 87 00

sgourdou@dso-capital.com

26 rue de Chambéry CS 81532

75741 PARIS Cedex 15

Ma question aujourd'hui est : que faire ? comment me défendre car je n'ai reçu aucun courrier ni simple, ni en recommandé, je n'ai pas de titre exécutoire en main et je ne dois pas cet argent.

Merci de votre réponse

Par **chaber**, le **03/01/2018** à **17:11**

bonjour

vous avez bien réagi. La forclusion empêche toute action en justice en l'absence de titre exécutoire.

Consultez la rubrique Consommation rubrique officine de recouvrement pour avoir des réponses complètes.

Par **ChantalMarseille**, le **03/01/2018** à **17:21**

Bonsoir chaber,

Je vous remercie une nouvelle fois pour votre réponse :-)

Par **Marseillec**, le **24/02/2018** à **09:52**

Bonjour

J'ai reçu un appel hier disant que mon conjoint doit 1360 euros !!

Cela date de 2004 avec une carte Carrefour mon conjoint avait acheté une PlayStation. A 580 euros .

Nous n'avons jamais eu de courrier nous demandant cette somme ( JAMAIS ) et du jour au lendemain DSO capital nous réclament le double.

J'ai beaucoup de chance d'avoir un papa dans les affaires et très procédurier, il me dit de ne pas payer 1 centime car nous n'avons eu aucun courrier ! Malheureusement j'ai pris peur hier et j'ai réglé 50 euro .

Ils m'ont dit que si nous payons de suite ils pouvaient baisser la somme de 1360 à 1050.

Nous avons accepté verbalement de régler les 1000 euros restant demain ! Mais en regardant sur internet je me rends compte que nous sommes loin d'être les seuls.

Si je vois que cela continue je mettrais le dossier dans les mains d'un avocat.

Qu'en pensez vous ?

Par **chaber**, le **24/02/2018 à 10:15**

bonjour

[citation]J'ai beaucoup de chance d'avoir un papa dans les affaires et très procédurier, il me dit de ne pas payer 1 centime car nous n'avons eu aucun courrier ! Malheureusement j'ai pris peur hier et j'ai réglé 50 euro . [/citation]vous auriez mieux fait de l'écouter et ne rien régler. Sans titre exécutoire cette créance était forclosée.

[citation]Si je vois que cela continue je mettrais le dossier dans les mains d'un avocat. [/citation]un avocat ne pourra vous aider vu que vous avez accepté un paiement

Par **Marseillec**, le **24/02/2018 à 10:27**

Merci pour votre réponse.

Je ne peux plus rien faire ?

Par **Marseillec**, le **24/02/2018 à 10:48**

Je vois que le paiement des 50 euros est en cours puis je faire opposition à ma carte ?

Par **morobar**, le **24/02/2018 à 11:15**

Bjr,

Comme déjà et souvent dit, nous ne sommes pas ici pour donner des conseils en matière de fraude.

Ceci dit:

[citation] il me dit de ne pas payer 1 centime car nous n'avons eu aucun courrier[/citation]

C'est un conseil discutable, rien n'impose un écrit, d'autant qu'il est probable que vous en ayez reçu, comme la cession de dette, peut-être des relances de recouvrement, des relevés de compte de l'émetteur de la carte...

Mais par contre il peut être urgent de ne rien faire en attendant mieux.

Par **Marseillec**, le **24/02/2018** à **11:29**

Fraude ? De quoi parlez vous ?

Par **morobar**, le **24/02/2018** à **11:50**

[citation]Fraude ? De quoi parlez vous ?

[/citation]Car vous désirez des conseils pour faire opposition à la carte, alors qu'il s'agit d'un paiement tout à fait régulier, et que toute opposition serait une fraude au moyen de paiement.

Par **Marseillec**, le **24/02/2018** à **12:10**

c'est pas un paiement régulier, ils ont tellement insistés hier que mon conjoint a accepté 50 euros, sauf que c'est ma carte à mon nom j'ai tout de même fait opposition, effectivement c'est une fraude mais ma banquière m'a dit avoir de grande chance pour que le paiement ne passe pas.

Nous paierons bien évidemment si DSO nous fournis les papiers demandés

Merci pour vos réponses

Bon week end

Par **amajuris**, le **24/02/2018** à **13:19**

bonjour,

le fait que cette société ait insisté ne rend pas le paiement irrégulier.

je suis surpris que la banque vous ait indiqué que le paiement ne passerait pas car un paiement par carte bancaire est considéré comme irrévocable.

en payant avec votre carte bancaire:

- vous acceptez une transaction par carte bleue en approuvant les conditions générales de ventes

- En validant le paiement grâce à la saisie de ses numéros de carte bancaire

- En confirmant l'achat via la saisie de code confidentiels

source: <http://www.pourquoimabanque.fr/annuler-un-paiement-carte/>

vous ne pouvez faire opposition sur votre carte bancaire qu'en cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse.

en outre votre carte bancaire sera bloquée.

en payant, vous avez reconnu la dette et annuler une prescription éventuelle.

si votre père est procédurier, il aurait dû vous dire qu'une carte bancaire est personnelle et

qu'elle ne doit pas être prêtée.

salutations

Par **ienien25**, le **03/03/2018** à **05:36**

**BONJOUR** marque de politesse[smile4]

je vais me permettre de répondre

quand il y a forclusion le créancier ne peut plus vous réclamer le paiement en justice.

Toutefois vous pouvez accepter de payer volontairement. si vous faites celà votre obligation redevient exigible car vous avez tacitement reconnu (par votre paiement) devoir la somme réclamée.

Par **amajuris**, le **03/03/2018** à **10:45**

marseillec indique, justement dans son message du 24 février 2018 qu'elle a payé une partie de la dette donc remis à zéro l'écoulement du délai de prescription.

Par **Marseillec**, le **03/03/2018** à **10:54**

Bonjour

Tt est ok le paiement à été refusé par ma banque, l'affaire est entre les mains d'un avocat, ils ne veulent pas me donner le titre exécutoire. Affaire à suivre

Bon week end à tous

Par **paris15**, le **14/03/2018** à **18:56**

Bonjour,

Je reçois de multiples appels de la société DSO capital, je leur ai demandé de m'adresser toutes preuves concernant la créance réclamée. Ai adressé des mails sans retour de leur part. Pensez-vous qu'à un moment cela cessera ? Comment puis-je faire cesser leur harcèlement.

Merci pour votre aide et retour.

Par **Marseillec**, le **14/03/2018** à **19:11**

Bonjour

Pas facile, ils vont vous harceler encore longtemps. Bloquez le numéro avec lequel ils vous appellent . Et ne répondez à aucun mail

Par **Yeta1602**, le **21/03/2018** à **13:56**

Bonjour,

Depuis environ 1 mois mon conjoint a reçu 2 ou 3 sms et de nombreux appels de cette société DSO Capital.

Sur les sms rien n'est expliqué juste qu'il faut rappeler le numéro pour une affaire urgente et de même que les messages vocaux (en général laisser par un enregistrement).

Aujourd'hui il a eu un énième message, mais là d'une personne physique lui demandant de rappeler urgemment car le dossier va aller au contentieux.

Nous n'avons jamais reçu de courriers (simples ou recommandés, ni de mails). A la lecture de tous les commentaires sur cette officine qui utilise apparemment des procédures douteuses, j'hésite à les contacter.

Merci pour vos conseils.

Par **morobar**, le **21/03/2018** à **17:59**

Bjr,

[citation]les commentaires sur cette officine qui utilise apparemment des procédures douteuses, j'hésite à les contacter. [/citation]

Vous avez une dette ancienne à l'endroit d'un organisme, banque, fournisseur...ce que vous savez certainement.

Que cette dette soit prescrite c'est possible et donc irrécouvrable par des actes juridiques, mais si vous placez l'affaire sur le plan de la morale il faudra balayer devant votre porte.

Mieux vaut donc:

\* demander un titre exécutoire vous permettant d'envisager une quelconque vérification de cette supposée créance,

\* noter tous les appels, sms...si vous souhaitez ultérieurement menacer d'un dépôt de plainte pour harcèlement injustifié.

Par **amajuris**, le **21/03/2018** à **18:31**

bonjour,

votre conjoint a-t-il souvenir d'un impayé ?

salutations

Par **cybercriminalité**, le **25/04/2018** à **12:12**

Bonjour

Je suis victime de harcèlement de cette société d'escroquerie. Je n'ai aucune dette. Il me contacte sur un numéro privé, ligne ouvert 3 jours auparavant et à un autre nom que le mien. Premièrement, j'ai une soi disant dette envers DxxxY, deuxièmement, ce serait CDxxxxt. La liste des numéros de portable à été revendue, je suppose. Je ne réponds jamais, je sais que je n'ai aucune dette. Mais j'avoue que l'arnaque est bien ficelée et que les personnes endettées ont de quoi flipper. Ils vous contacte d'abord au nom d'un huissier dont le nom est incompréhensible, bien évidemment, ils mangent les mots. Deuxièmement, un soi disant secrétaire, vous laisse un message, vous accusant de ne pas avoir respecté votre engagement, alors qu'elle s'est battue pour vous obtenir un abattement de 4000 euros. ( Comme, elle est gentille la fille) Le jour d'après, une vois très menaçante d'un autre huissier, avec menace de saisie sur salaire (trop drôle, je n'ai pas de salaire) Et, blabla bla, depuis 15 jours Si, vous êtes dans ce cas de figure, très simple, si vous avez répondu Le jour suivant, vous leur dites, ne quittez pas, je vous met en relation avec la gendarmerie et vous déposez plainte pour harcèlement Portez tous plainte, ils vont cesser leur supercherie

Par **Emma972**, le **01/05/2018** à **22:58**

**Bonjour marque de politesse**[smile4]

J'ai eu affaire à mr Richard xxxx qui m'a dit faite moi une carte bleu de 50.euros mais faite vite demain votre dossier part chez un.huissiers qui va venir à votre porte.il se trouve que j'ai pas de dette donc j ai regarder sur le.net et voilà arnaques j ai porter plainte et aussi à la cnil.

Par **Minouchette50**, le **02/05/2018** à **16:12**

Bonjour,

C'est de l'abus de pouvoir et diligenter par la société CDISCOUNT qui c'est fait piraté son fichier. Nous sommes harcelés et menacés par DSO CAPITAL alors que des commandes qu' on nous réclament ne sont pas à notre nom et que nous ne devons rien.

**UN CONSEIL À TOUS LES LECTEURS ...BOYCOTER CDISCOUNT c'est une sale boîte !**

Par **Haley16**, le **17/06/2019** à **15:14**

Bonjour voilà je vous explique en 2015 je me suis inscrite à l'école ifsa sauf que du fait que je ne pouvais plus payer j'ai arrêter les prélèvement les ai prévenu que je ne pouvais plus paye mes étude car cela me coûte trop cher du coup il m'ont dit que il ne voulais rien savoir et que je ne pouvais pas résilier du coup j'ai fait opposition sur mon compte j ai reçu des appel et des mail sans lettre en recommander ni lettre normal des contentieux rien pendant 8 mois et la sa fait deux jour que j'ai des appel de DSO capital pour leur paye j'ai reçu un mail comme quoi en gros il se servira sur mon compte on ti



'Il le droit je ne leur ai pas répondu et comme quand il m'appelle y'a marquer fraude je les bloc que faire merci pour vos réponse

Par **tony 874**, le **19/08/2019** à **15:01**

bonjour je reçu la meme chose reste tranquile et ne fait rien cest une arnaque fait signaler a la gendarmerie cordialement

Par **morobar**, le **19/08/2019** à **17:27**

[quote]

cest une arnaque fait signaler a la gendarmerie cordialement

[/quote]

Il faut arrêter ce genre de propos, traiter d'arnaque une tentative de récupération d'une dette réelle, même si le paiement en est prescrit.

ALors certes, ces sociétés de recouvrement font feu de tout bois, mais il ne faut pas oublier que l'arnaqueur c'est celui qui doit de l'argent et non celui qui tente de se faire payer.

Par **Vena**, le **03/09/2019** à **23:08**

Bonjour moi aussi je me fait harceler par la société dso capital aujourd'hui j'ai reçu une lettre normal que dois-je faire ?

Par **chaber**, le **04/09/2019** à **08:37**

bonjour

[quote]

mais il ne faut pas oublier que l'arnaqueur c'est celui qui doit de l'argent

[/quote]

Tous les débiteurs ne sont pas obligatoirement des arnaqueurs. De même toutes les sociétés de recouvrement ne sont pas des escrocs.

[quote]

Il faut arrêter ce genre de propos, traiter d'arnaque une tentative de récupération d'une dette réelle, même si le paiement en est prescrit.

[/quote]

tenter de récupérer une créance même prescrite, pourquoi pas. Mais il y a bien arnaque

quand le débiteur n'est pas informé de ses droits légaux notamment sur les intérêts qui sont prescrits sur 5 ans, ou 2 an, selon avis de la cour de Cassation, pour les prêts à la consommation.

[quote]

je me fait harceler par la société dso capital aujourd'hui j'ai reçu une lettre normal que dois-je faire ?

[/quote]

Vous ne faites rien pour le moment mais vous conservez précieusement ce courrier. Une lettre simple n' aucune valeur. Si relances téléphoniques vous notez soigneusement les dates et heures

Si trop de relances LRAR à cete officine de recouvrement en demandant copie du titre exécutoire et menaçant d'aviser la DGCCRF d'harcèlement. Cet organisme a déjà dans le collimateur certains organismes qui usent et abusent de moyens plus ou moins légaux.: lettres de menace sur papier bleu comme les huissiers, information des voisins.....

Il ne faudra pas hésiter à se rapprocher des associations de consommateurs qui interviennent régulièrement dans ces litiges

Pour vous éclairer davantage lisez le lien dans la rubrique consommation Officines de recouvrement